



Brevet Technicien Supérieur

Aménagements Paysagers

AIDE A LA RECHERCHE
DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**Le BTS AP propose une formation aux métiers
de la filière du paysage, en lien avec :**

Les travaux d'aménagements paysagers

La gestion et l'aménagement des espaces verts

La gestion de jardins remarquables et historiques

La gestion et l'entretien de collections végétales

Le dessin et la conception de jardins

Les métiers du paysage

Passionnants mais exigeants !

Les professionnels qui recrutent des techniciens attendent des candidats qu'ils aient :

UNE MAITRISE DES TECHNIQUES FONDAMENTALES DU PAYSAGE

topographie, petits terrassements, arrosage, connaissance des végétaux et du sol, petites maçonneries, clôture ...

UNE MATRISE DES OUTILS INFORMATIQUES (utilisation de logiciels de bureautiques , de tableurs de gestion et de logiciels de chantier)

DES QUALITÉS RÉDACTIONNELLES

(rédaction de notes, de comptes-rendus, de bilans)

DES QUALITÉS RELATIONNELLES ET DE MANAGEMENT

(encadrement d'équipes, relations divers acteurs : maître d'ouvrage, fournisseurs, etc.)

DE LA MATURITE, DU SERIEUX ET DE L'IMPLICATION DANS LE TRAVAIL

Conditions d'accès à la formation

& Conditions de réussite

Ce qui est important :

✓ **Les PRÉ-REQUIS**, c'est-à-dire votre **capacité à suivre la formation**

Ce BTS étant de nature scientifique, l'admission est possible avec la détention :

- D'un bac avec au moins une spécialité scientifique (biologie de préférence) ou d'un bac agricole dans le champ professionnel (STAV, AP)
- avec mention très bien ou bien souhaitable.
- D'un diplôme supérieur (BTS agricole, formation universitaire)

L'inscription sur parcours-sup n'est pas une condition requise par le centre de formation.

✓ **La signature d'un CONTRAT D'APPRENTISSAGE ou de PROFESSIONNALISATION**

avec une collectivité, une association ou une entreprise privée. **Ce point est décisif.**

Les employeurs sont attentifs à la **cohérence du parcours, à la motivation et au réalisme du projet professionnel** des candidats, **qui doit être exposé dans la lettre de motivation.**

- ✓ **La voie de l'apprentissage est une voie d'excellence** qui alterne périodes de formation et de travail en entreprise. Pour l'apprenti, cela implique une **MOTIVATION SOLIDE**, de **L'INVESTISSEMENT**, ainsi que des capacités **d'ORGANISATION** et une **AUTONOMIE** dans le travail.

La construction

de votre projet professionnel

Vous devez donc être dans une démarche de **RECHERCHE D'EMPLOI** (CV, lettre de motivation avec une perspective d'entretien d'embauche) ce qui implique d'avoir réfléchi et construit votre **PROJET PROFESSIONNEL** :

quel métier ou poste envisagez-vous ?

Il s'agit de vérifier que ce diplôme mène bien au métier que vous envisagez, et d'appréhender le marché du travail dans cette filière. C'est ce positionnement qui vous aidera à rédiger votre lettre de motivation.

Une autre question doit guider votre réflexion, tant sur la construction de votre candidature que sur celle de la recherche d'employeur : **quels sont mes atouts ?**

Mettez en valeur les atouts qui pourraient être déterminants pour votre candidature, issus de votre parcours scolaire/mes stages et autres expériences professionnelles et personnelles (bénévolat, sport, etc.)

Par exemple :

Le CACES, des stages en entreprise du paysage, une expérience dans l'encadrement dans le domaine sportif, l'utilisation d'outils informatiques, les travaux agricoles en famille, de bonnes connaissances botaniques, la créativité, la pratique du dessin, etc

ENVOYEZ DES CANDIDATURES PROFESSIONNELLES !

- ✓ **Prenez connaissance du marché du travail :**
www.emploi-paysagiste.fr
www.valhor.fr ;
www.lesentreprisesdupaysage.fr
- ✓ **Construisez votre projet professionnel et élaborer votre candidature :**
apecita.com/accompagnement/fiches-conseil-recherche-d-emploi
- ✓ **Envoyez CV et lettres de motivation en fichier pdf** (jamais en word)
nommés de la façon suivante : **NOM_prenom_CV** **NOM_prenom_LM**
- ✓ **Joignez systématiquement nos DOCUMENTS D'INFORMATION** à un employeur pour appuyer votre candidature.
- ✓ **Respectez les règles d'usage des courriers**, même si vous adressez votre correspondance par email
- ✓ **Renseignez vous sur l'apprentissage** pour préparer votre entretien :
alternance.emploi.gouv.fr

La recherche

du contrat d'apprentissage

La recherche de contrat est un processus qui peut-être long et doit être fait sérieusement : identification des personnes clés du recrutement, appels, courriers, suivi des envois, relances, etc. De nombreuses structures usent de la préférence territoriale, il convient donc de rechercher un employeur sur votre territoire géographique (donc pas forcément à proximité du centre de formation) dans un premier temps, et de l'élargir si vous êtes mobile.

La marche à suivre:

- ✓ Vérifiez que votre candidature réponde aux conditions d'accès à la formation ; Remplissez **la fiche « prospect »*** et renvoyez-la au secrétariat, en joignant CV et lettre de motivation exposant votre projet professionnel.
- ✓ **Recherchez activement un employeur !**
- ✓ Contactez la coordinatrice pédagogique du BTS AP si vous décrochez un entretien et souhaitez une aide pour le préparer : il faudra que vous puissiez présenter vos motivations, la formation, le principe de l'apprentissage, etc.
- ✓ Remettez **le dossier de candidature*** à l'employeur et renvoyez- le au secrétariat
- ✓ Le centre de formation prend en charge la suite des formalités administratives
*** documents à télécharger sur : agricampus.fr/formations-par-apprentissage/**
(rubrique « devenir apprenti »)



CONTACTS

Coordination pédagogique / suivi des candidats :

veronique.minou@educagri.fr

Animation pédagogique / parcours personnalisé :

marie-agnes.decoopman01@educagri.fr

Responsable du centre :

fabienne.lambert-paone@educagri.fr

Secrétariat / formalités administratives :

secretariat.ufa.hyeres@gmail.com



32 chemin Saint-Lazare

83400 Hyères

04 94 00 55 64

secretariat.ufa.hyeres@gmail.com

agricampus.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité